

PLAN DE PROTECTION

Salle de spectacle Les Caves
Route de Sauverny 6, 1290 Versoix



Personne mandatée

La personne mandatée COVID-19 pour la salle de spectacle Les Caves est Madame Laura Bonvin, adjointe au chef du service de la culture de la ville de Versoix.

En cas d'absence, le Chef de service Olivier Delhoume assure cette responsabilité.

Mairie de Versoix
Service de la culture
route de Suisse 18
1290 Versoix
022 950 84 00
l.bonvin@versoix.ch
o.delhoume@versoix.ch

Personnel d'exploitation

Les personnes chargées de l'accueil et de l'exploitation (techniciens) portent le masque facial, respectent les distances conformément aux directives en vigueur.

Le public

Depuis le lundi 20 décembre 2021, seules les personnes vaccinées ou guéries ont désormais accès à l'intérieur des Caves (règle dite des «2G»). Le port du masque est obligatoire. Le public est contrôlé à l'entrée du bâtiment. Les personnes âgées de plus de 16 ans doivent présenter un certificat Covid-19 et une pièce d'identité avec photographie.

Dans le cadre de certaines soirées, la règle 2G+ peut être mise en place.

La billetterie permet de connaître l'identité des spectateurs assis dans la salle pour une durée de plus de quinze minutes. Cette liste confidentielle peut être conservée 12 heures et n'est pas utilisée à d'autres fins que celles des mesures Covid-19.

L'information

Des affiches sont apposées à plusieurs endroits, dès l'entrée du bâtiment et dans les espaces intérieurs : affiche de l'OFSP en vigueur, affiche certificat Covid obligatoire au-delà de 16 ans. L'information est diffusée sur le site des Caves et les réseaux sociaux. Le plan de protection est affiché (visible par le public) et communiqué au personnel d'exploitation et aux artistes. Dans le cas d'un changement de règle avant un concert, un mail est également envoyé aux clients via la billetterie.

Hygiène

Des distributeurs de gel hydro-alcoolique sont mis à disposition. Le lavage des mains régulier est rappelé. Le nettoyage est régulièrement assuré par le personnel des services communaux. Le port du masque est obligatoire dès 12 ans. La ventilation du local se fait par un système continu intégré respectant les règles en vigueur.

Actualisation du Plan de protection

Ce plan de protection est valable jusqu'au 31 mars 2022, mais susceptible d'évoluer en fonction de nouvelles directives Covid-19.

À Versoix, le 13 janvier 2022